

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 26 juin 2014, à 18h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme	Doris Lavoie	Mairesse
M.	Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Delano Guérin, conseiller	district # 4
M.	Marc Richard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h30, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4045-2014

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

- 4.E. Adjudication contrat de contrôle qualitatif des matériaux
- 4.F. Route verte - orientation du dossier
- 4.G. Camping municipal d'Hébertville - demande de dérogation pour le couvre-feu
- 4.H. Vente de terrain par la Municipalité - lot 5 012 232 cadastre du Québec
- 4.I. Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert - information financière

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Embauche secrétaire-réceptionniste
 - 4.B. Adjudication contrat de réfection voirie 2014 rangs 2 et 3
 - 4.C. Ressources humaines - restructuration
 - 4.D. Municipalité de Larouche - Carrière et sablière
5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. EMBAUCHE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Les membres du comité des ressources humaines demandent à ce que la séance extraordinaire soit suspendue pour leur permettre de délibérer entre eux du choix de la secrétaire réceptionniste. Il y a suspension de la séance à 18h33. Reprise de la séance extraordinaire à 18h45.

Le conseiller M. Yves Rossignol dénonce son intérêt et se retire du dossier.

CONSIDÉRANT le départ de l'adjointe à la trésorerie pour un congé de maternité en juillet;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-réceptionniste remplacera l'adjointe à la trésorerie;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer la secrétaire-réceptionniste le temps du congé de maternité;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines;

4046-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité d'Hébertville embauche Mme Sara Guertin à titre de secrétaire-réceptionniste pour le remplacement du congé de maternité soit : la période du 2 juillet 2014 jusqu'au retour de l'adjointe administrative à la trésorerie et pour un maximum de 50 semaines. Mme Guertin aura un contrat de travail qui stipulera les conditions de son emploi et qui respectera la convention collective des employés municipaux en vigueur à Hébertville. En fonction de son expérience de travail, il est recommandé d'engager madame Guertin à la classe 1, échelon 1 de la convention collective de travail des employés municipaux.

4.B. ADJUDICATION CONTRAT DE RÉFECTION VOIRIE 2014 RANGS 2 ET 3

L'appel d'offres public en vue de la réalisation du contrat des travaux généraux de pavage 2014 s'est terminé le mercredi 25 juin à 11h00.

Trois (3) soumissions ont été déposées à la Municipalité. Le rapport d'analyse des soumissions préparé par Mme Josée Garon, ingénieure et directrice services techniques ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, fait état que les soumissions sont conformes et recommande d'octroyer le contrat à Inter-Cité Construction ltée au montant de 177 569,69 \$ taxes incluses.

4047-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par l'entreprise Inter-Cité Construction ltée au montant de 177 569,69 \$ taxes incluses en vue de réaliser les travaux généraux de pavage 2014 défrayés à même le Fonds Carrières & Sablières.

4.C. RESSOURCES HUMAINES - RESTRUCTURATION

CONSIDÉRANT la demande de notre concierge M. Alain Larouche de se retirer progressivement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons accepté le déplacement de M. Larouche de concierge vers employé saisonnier;

CONSIDÉRANT la résolution 4011-2014 qui stipule que la Municipalité embauche un concierge;

CONSIDÉRANT QUE ce déplacement implique que nous avons un employé en surplus d'effectifs à titre d'employé saisonnier;

CONSIDÉRANT QU'en raison du prolongement de l'horaire d'hiver, nous avons accumulé un surplus de travail;

4048-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mettre fin à l'emploi de M. Evens Hudon à la municipalité d'Hébertville. Cette fin d'emploi sera effective le 29 août 2014.

4.D. MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE - CARRIÈRE ET SABLIERE

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la Municipalité de Larouche;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 3755-2013 qui stipule que la Municipalité de Larouche doit démontrer qu'effectivement il y a eu un nombre calculable de véhicules qui ont transporté du gravier ou du sable, en provenance d'une carrière de la Municipalité d'Hébertville, et qui ont circulé sur les routes locales de Larouche;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Larouche a fait valoir une entente intermunicipale qui précise le partage la somme perçue annuellement par la Municipalité d'Hébertville de l'entreprise «Les entreprises Léopold Simard et fils inc.»

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été signée le 11 janvier 2012, par les représentants des deux Municipalités dont le maire et la directrice générale d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale actuelle de la Municipalité d'Hébertville n'a pas trouvé de résolution qui autorise la signature d'une telle entente;

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4049-2014

De ne pas donner suite à cette entente signée sans l'appui des membres du conseil municipal. Pour obtenir paiement, la Municipalité de Larouche doit prouver le transport de fardiers en provenance de l'entreprise «Les entreprises Léopold Simard et fils inc.» sur les routes locales de son territoire et demander le paiement selon la jurisprudence tel que précisé dans notre résolution 3755-2013.

4.E. ADJUDICATION CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

L'appel d'offres sur invitation en vue de la réalisation du contrat de contrôle qualitatif des matériaux, pour les travaux généraux de pavage 2014, s'est terminé le mercredi 25 juin.

Trois (3) soumissions ont été déposées à la Municipalité. Le rapport d'analyse des soumissions préparé par Mme Josée Garon, ingénieure et directrice

services techniques ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, fait état que les soumissions sont conformes et recommande d'octroyer le contrat à Inspecsol inc. au montant de 4 068,06 \$ plus taxes.

4050-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par l'entreprise Inspecsol inc. au montant de 4 068,06 \$ plus taxes en vue de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et ce, pour les travaux de pavage 2014. Ce montant sera prélevé à même le Fonds Carrières & Sablières.

4.F. ROUTE VERTE - ORIENTATION DU DOSSIER

CONSIDÉRANT la poursuite de l'entreprise «Construction Rock Dufour inc.» pour le paiement de la facture # M600-FA00001689 et du 5 % de la retenue de 10 % de la valeur des travaux;

CONSIDÉRANT QUE notre avocat a interrogé le représentant de l'entreprise sur les circonstances de la fin des travaux de la piste cyclable route verte;

CONSIDÉRANT la possibilité de poursuivre les démarches légales et les coûts qui s'y rattachent ou d'en arriver à une entente hors cour avec l'entreprise «Construction Rock Dufour»;

4051-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, de mandater l'avocat de la Municipalité à négocier, au meilleur prix, le paiement de l'entreprise Construction Rock Dufour inc. Le paiement fera l'objet d'une autre résolution. Le vote est demandé par le conseiller M. Yves Rossignol. Cinq (5) conseillers votent en faveur de la résolution. M. Yves Rossignol vote contre. Accepté à la majorité des conseilles présents

4.G. CAMPING MUNICIPALE D'HÉBERTVILLE - DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE COUVRE-FEU

CONSIDÉRANT la demande d'un comité de bénévoles du Camping d'Hébertville pour autoriser le changement d'heure de 23h00 à minuit pour quatre soirs thématiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la Municipalité d'Hébertville et la Ville de Saguenay travaillent avec les ministères des Ressources Naturelles, du Développement Durable de la Faune de la Lutte aux Changements Climatiques, la Sécurité du Québec, de la Sécurité publiques de Saguenay pour que les campeurs à la digue Oui Qui arrêtent le bruit lors de leurs soirées;

CONSIDÉRANT QUE généralement dans les terrains de camping règlementés le couvre feu est à 23h30 pour assurer la quiétude de l'ensemble des campeurs;

4052-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, de ne pas modifier l'heure du couvre feu. Le vote est demandé par M. Delano Guérin. Cinq (5) conseillers votent en faveur de la résolution qui est accepté à la majorité des conseillers présents.

4.H. VENTE DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ - LOT 5 012 232 CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le no de lot 5 012 232 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Yves Gosselin et madame Sonia Riceputi désirent acquérir ce terrain pour construire une résidence de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat a été signée le 26 juin 2014 par les futurs acquéreurs ainsi que le directeur général de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les futurs acquéreurs ont déposé le montant nécessaire pour l'acompte lors de la signature de la promesse d'achat;

4053-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la vente du terrain à M. Jean-Yves Gosselin et Mme Sonia Riceputi le lot 5 012 232 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 513.7 mètres carrés, soit 70.94 mètres de front par 51.22 et 28.39 mètres de profondeur pour un montant de 25 174.10\$ plus taxes.

La Mairesse et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

4.I. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT LAC-VERT - INFORMATION FINANCIÈRE

Le directeur général présente les résultats d'une analyse financière réalisée par la vérificatrice de la Municipalité en collaboration avec la directrice générale adjointe. Il y est précisé les sommes qui sont dues à la Municipalité en regard de l'entente de gestion (juin 2013) qui stipule que la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert doit remettre à la Municipalité 25% des coûts reliés aux salaires administratifs et 10% des revenus de bar et restaurant pour les années 2012 et 2013. Une décision sera prise ultérieurement par le Conseil et les administrateurs de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert en seront informés.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Delano Guérin propose de lever l'assemblée, à 20h36.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier